

Fiche Technique sur la Sécurité du Produit

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ ENTREPRISE

NOM COMMERCIAL:	BISCO® L3 - Foam Series
CLASSIFICATION HMIS:	S 0 I 0 R 0
UTILISATION DE LA PRÉPARATION:	Atténuation du Bruit et des Vibrations
DATE DE PRÉPARATION:	October 19, 2011
IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE:	Rogers Corporation 171 West St. Charles Road Carol Stream, IL 60188-2081 Téléphone: 001-630-784-6200 Fax: 001-630-784-6201 Courriel: msdsinfo@rogerscorporation.com
N° TÉLÉPHONE D'URGENCE:	800-424-9300 (U.S. et Canada) 001-703-527-3887 (International – Téléphoner en PCV)

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

EFFETS DE SUREXPOSITION:	La manutention normale ne devrait en produire aucun. Les substances énumérées à la Section 2 sont encapsulées ou mélangées, ce qui fait que leur dégagement soit peu probable.
INHALATION:	La poussière résultant de l'usinage peut causer une irritation respiratoire. (L'usinage signifie l'utilisation d'une scie pour couper l'article, ce qui produit des particules visibles.)
CONTACT AVEC LES YEUX:	La poussière produite par le meulage ou la coupe mécanique peut provoquer une irritation mécanique.
CONTACT AVEC LA PEAU:	Aucun n'est prévu.
INGESTION:	Voie d'exposition peu probable.
CHRONIQUE:	Le noir de carbone est classé comme carcinogène du Groupe 2B ('Substance Cancérogène Possible pour l'Homme').

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom Chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>EINECS /ELINCS</u>	<u>%</u>	<u>PEL[†] OSHA</u>	<u>TLV[†] ACGIH</u>	<u>Classification de l'UE</u>
Oxyde d'Aluminium	1344-28-1	215-691-6	<10	5,0 mg/m ³ resp.	1 mg/m ³	Pas Classé sous 67/548/EC
Hydroxyde d'Aluminium	21645-51-2	244-492-7	20-40	5 mg/m ³ (Poussière Resp.)	3 mg/m ³ (Poussière Resp.)	Pas Classé sous 67/548/EC
Noir de Carbone (seulement dans les versions en Couleur)	1333-86-4	215-609-9	< 1	3,5 mg/m ³	3,5 mg/m ³	Pas Classé sous 67/548/EC

† PEL = Limite d'exposition admissible; TLV = Concentration maximale admissible

Cette substance est produite sous forme d'un "article" selon la définition contenue dans 20 CFR 1910.1200, et est donc exempté des exigences de la Norme de Communication des Dangers. Comme cette substance ne libère aucun produit chimique dangereux et n'entraînera pas l'exposition à un tel produit dans les conditions normales d'utilisation, aucune Fiche Technique sur la Sécurité des Substances n'est exigée. Ce formulaire est fourni à titre de commodité pour nos clients.

4. PREMIERS SOINS

INHALATION:	Voie d'exposition peu probable. Déplacer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Pour la poussière produite pendant la coupe mécanique: Rincer immédiatement les yeux et les paupières à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LA PEAU:	En cas d'irritation, nettoyer la zone de contact à fond avec du savon et de l'eau. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
INGESTION:	Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR:	S.O.	Limites d'Inflammabilité:	LII	S.O.	LSI	S.O.
MÉTHODE UTILISÉE: TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION:	S.O. S.O.					
MOYENS D'EXTINCTION:	<u> X </u> Brouillard d'eau <u> X </u> Poudre chimique	<u> X </u> Mousse <u> </u> Autre –	<u> X </u> CO ₂			
MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:	Les pompiers devraient être munis d'appareils respiratoires autonomes et de vêtements de protection couvrant tout le corps.					
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:	En cas d'incendie, la décomposition peut provoquer le dégagement de Fumées Toxiques. Consulter la Section 10.					

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES:	En cas d'incendie, des fumées toxiques sont dégagées. Utiliser des Appareils Respiratoires Autonomes dans des conditions d'incendie.
PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT:	Ne pas laisser pénétrer dans le réseau d'assainissement, les eaux superficielles ou le sol.
MÉTHODES DE NETTOYAGE:	Balayer ou ramasser à la pelle pour mettre dans un récipient adéquat en vue de l'élimination. Éviter de produire des poussières aéroportées.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION:	Aucun équipement de protection n'est requis quand le produit est manipulé en tant que matière première. Porter un équipement de protection adéquat lors des opérations de coupe mécanique; consulter la Section 8.
STOCKAGE:	Garder le produit dans un lieu frais et bien ventilé.

8. MOYENS TECHNIQUES DE CONTRÔLE/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Nom Chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>EINECS</u> <u>/ELINCS</u>	<u>PEL[†] OSHA</u>	<u>TLV[†] ACGIH</u>
Noir de Carbone (seulement dans les versions en Couleur)	1333-86-4	215-609-9	3,5 mg/m ³	3,5 mg/m ³

[†] PEL = Limite d'exposition admissible; TLV = Concentration maximale admissible

PROTECTION RESPIRATOIRE: Si la ventilation mécanique est absente ou inadéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous de ceux indiqués à la Section 3, utiliser des appareils respiratoires agréés par NIOSH/MSHA. Aucune protection respiratoire n'est requise pour la manutention du produit ou pendant l'estampillage.

VENTILATION

LOCALE:

Utiliser la ventilation par aspiration localisée au point d'émission pendant les opérations d'usinage, quand les niveaux d'exposition sont dépassés ou quand la poussière est irritante.

GÉNÉRALE:

Recommandée, comme dans le cas de toutes les opérations industrielles.

PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS:

Des gants ne sont pas nécessaires pour manipuler ce produit.

YEUX:

Pas requise, en raison de ce produit.

PEAU:

Pas requise, en raison de ce produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Matériau en Silicone Stratifié
ODEUR:	Légère, Caractéristique
ÉTAT PHYSIQUE:	Solide, Plusieurs Couleurs
POINT D'ÉBULLITION:	S.O.
POINT D'ÉCLAIR:	NE
POINT DE FUSION:	NA
POINT DE CONGÉLATION:	°C (°F)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Insoluble
PRESSION DE VAPEUR:	S.O.
POIDS SPÉCIFIQUE:	S.O.
COEFFICIENT DE PARTAGE:	0,23 (Eau = 1)
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES:	S.O.
TAUX D'ÉVAPORATION:	S.O.
DENSITÉ:	12-25 lb./ft. ³
VISCOSITÉ:	S.O.
TEMPÉRATURE D'INFLAMMATION:	S.O.
PH:	S.O.
INFLAMMABILITÉ:	S.O.
PROPRIÉTÉS OXYDANTES:	S.O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE INSTABLE

CONDITIONS À ÉVITER: _____ Aucune lors de l'utilisation normale

MATÉRIAUX À ÉVITER: _____ NE

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: _____ Peut avoir lieu N'aura pas lieu

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION: _____ Monoxyde de Carbone, Dioxyde de Carbone et Hydrocarbures

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

STATUT CARCINOGENE:	Noir de carbone - IARC Groupe 2B (Cancérogène possible pour l'homme).
AIGU/CHRONIQUE:	S.O.
RISQUES POUR LA REPRODUCTION:	S.O.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ	S.O.
MOBILITÉ	S.O.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	S.O.
POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION	S.O.
RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT	S.O.
AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES	S.O.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DONNÉES DE TOXICITÉ ENVIRONNEMENTALE:	S.O.
MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS:	Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux applicables.
ÉLIMINATION DES CONTENANTS:	S.O.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CLASSIFICATION DOT/ADR:	PAS RÉGLEMENTÉ
CLASSIFICATION RID:	PAS RÉGLEMENTÉ
CLASSIFICATION IMDG:	PAS RÉGLEMENTÉ
CLASSIFICATION ICAO/IATA:	PAS RÉGLEMENTÉ
NUMÉRO ONU:	PAS RÉGLEMENTÉ
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT ONU:	PAS RÉGLEMENTÉ
CLASSE(S) DE DANGER:	PAS RÉGLEMENTÉ
GROUPE D'EMBALLAGE:	PAS RÉGLEMENTÉ
DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:	PAS RÉGLEMENTÉ

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX:	
Canadiens (DSL/NDSL):	NE
Australiens (ACIS):	NE
Corée (KECI):	NE
Chine (IECSC)	Article
Japon (ENCS, MITI):	NE
Directive de l'UE 2002/95/EC (RoHS):	Ne contient aucune des substances ajoutées intentionnellement faisant l'objet de la directive RoHS.
Européens:	Pas classé conformément à la directive 1999/45/EC (préparations dangereuses)
Phrase(s)-R:	S.O.
Phrase(s)-S:	S.O.
ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE	NE
RÈGLEMENT REACH DE L'UE	Le produit est classé en tant qu'Article.
TSCA	Tous les ingrédients sont classés par TSCA. Le produit est classé en tant qu'Article.
(Toxic Substances Control Act):	S.O.
CERCLA	S.O.
(Comprehensive Emergency Response, Compensation, and Liability Act):	

SARA TITLE III S.O.

(Superfund Amendments and
Reauthorization Act):

CATÉGORIES DE DANGERS 311/312: Aucune

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont soumis à l'obligation de déclaration conformément à la Section 313 de la loi *Emergency Planning and Community Right-To-Know Act* de 1986 et 40 CFR 372:

N° CAS
S.O.

NOM CHIMIQUE
S.O.

POURCENTAGE EN POIDS
S.O.

16. AUTRES DONNÉES

S.O. = Sans objet

NE = Non Établi

NC = Non Classé

FICHIER: 440529_99220-Bisco L3 Foam Series-04072011.doc
99220

PRÉPARÉ PAR: Michal Werbecki

REVU PAR: Greg Sullivan

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE TECHNIQUE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES RÉPUTÉES EXACTES. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE N'EST ACCORDÉE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE CES DONNÉES OU LES RÉSULTATS QUI POURRAIENT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DE CES DONNÉES.

ROGERS CORPORATION N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT TOUTES BLESSURES OU DOMMAGES MATÉRIELS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS PAR LE PRODUIT AUX ACHETEURS, UTILISATEURS OU TIERS. LESDITS ACHETEURS OU UTILISATEURS ASSUMENT TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DU PRODUIT.